

REGLEMENT du CHAMPIONNAT de LIGUE d'AUVERGNE d'ENDURANCE TT 2010

La Ligue Motocycliste Régionale d'Auvergne met en compétition en 2010, un Championnat de Ligue d'Endurance. Tout pilote participant à cette compétition est censé connaître le présent règlement, et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions. Deux délégués de la commission Enduro seront présents à chaque épreuve. Si une épreuve compte pour la Coupe de France des régions d'Endurance le club devra respecter point par point le règlement national, le règlement de ligue étant caduc.

ARTICLE I :

CALENDRIER :

Toutes les épreuves inscrites au calendrier à la date du 31/12/2010 compteront pour le Championnat de Ligue, si le club organisateur le désire et en accord avec la Commission. Elles pourront se dérouler selon les deux modes suivants :

- soit 1 pilote + 1 moto en deux manches de 2h séparées par un repos de 1h minimum à 2h maximum. Auquel cas un classement scratch sera établi pour chaque manche et le pilote marquera les points attribués à sa place (25- 20-16, etc...) et cela pour les deux manches.
- soit 1 pilote + 1 moto en une manche de 3 Heures maximum réservée au pilote de plus de 16 ans au jour de l'épreuve.
- soit 2 pilotes + 1 ou 2 motos en une manche supérieur à 3 heures avec un maximum de 6 h avec un seul dossard par équipage. Au classement chaque pilote marquera les points attribués à sa place (25-20-16, etc.).

Les organisateurs opteront pour la solution de leur choix et le porteront à la connaissance des concurrents.

CALENDRIER :

- 11 juillet 2010 LA COMBELLE MC COMBELLOIS
- 05 septembre 2010 MASSIAC MC MASSIAC ORGANISATION
- 12 septembre 2010 ARLEMPES 43 MC DES BARGES
- 19 septembre 2010 SIAUGUES 43 AML SIAUGUES
- 07 novembre 2010 YSSINGEAUX 43 MC YSSINGELAIS

EPREUVES : Toutes les épreuves inscrites au calendrier si le club organisateur le désire et en accord avec la commission, à l'exception des épreuves hivernales compteront pour le Championnat de Ligue d'Endurance.

Un minimum de 4 épreuves devra être couru pour l'attribution des titres de champion
POUR LE CLASSEMENT FINAL TOUTES LES EPREUVES SERONT COMPTEES

ARTICLE II :

CATEGORIES : Le Championnat de Ligue est réservé aux licenciés Nationaux à l'année possédant une licence NCA . Seront exclus du Championnat les coureurs figurant sur la liste Inter d'Enduro et de Trial expert ainsi que les Inter Cross et Vitesse ainsi que les licences, NCB et licence 1 épreuve.

Un seul groupe est créé, NCA, Ligue 1 et Ligue 2 confondu.

Les pilotes doivent avoir 16 ans au 01/12/2010.

Pour les 13-16 ans : cylindrée de 125cc maximum.

De plus, pour un équipage de 2 (ou 3 pour cette catégorie) les pilotes peuvent rouler

pendant 1h consécutive maximum et un temps de repos de 45 minutes minimum doit être observé.

Dans le cas ou un pilotes roulerait seul, il ne devra pas excéder 1h30 de roulage.

CLASSES ADMISES : Toutes cylindrées confondues. Les 15 premiers Scratch 2009 se verront attribuer les numéros de 1 à 15 pour toute la saison dans l'ordre du classement 2009.

ARTICLE III :

CLASSEMENT: Le classement sera individuel ou par équipage

Le Championnat de Ligue est réservé aux licences NCA .

Les pilotes doivent adhérer à un club de la ligue Auvergne

Pour la remise des prix de l'épreuve, les équipages mixtes, c'est la cylindrée la plus forte (2 tps et 4 tps confondu) qui détermine la classe de l'équipe.

Chaque pilote se verra attribuer les points suivant le barème ci-dessous en fonction de la place obtenue à chaque épreuve sans tenir compte des coureurs n'appartenant pas à la Ligue et des licenciés à la journée ou NPL (25-20-16-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1) ceci pour les 15 premiers. Il sera établi un scratch national.

Le club organisateur devra prévoir des récompenses aux 3 premiers de chaque classes.

** Pour les pilotes qui seront désignés par la commission, pour participer à la coupe de France des régions, marquerons pour une épreuve de ligue le même jour , la moyenne des points de toutes les épreuves finies du championnat.

ARTICLE IV :

Seront admises toutes machines conformes aux normes F.F.M et répondant aux critères de bruit en vigueur. Couleurs des plaques identiques à l'Enduro.

NCA Ligue 1 Plaques jaunes, numéros noirs

NCA Ligue 2 Plaques vertes, numéros blancs

NCB et Licence .Journée Plaques noires, numéro blancs

Protection du guidon est obligatoire (barre et pontets de fixation pour les guidons sans barre de renfort)

Le coupe circuit est obligatoire et le casque conforme au règlement F.F.M.

ARTICLE V :

La largeur minimum sera de 4 mètres, sauf pour la zone de départ, largeur de 20 mètres.

Le circuit devra être praticable en 4x4 par tous les temps, et pas d'obstacle. Piste de décélération de 5 mètres obligatoire. Stands accessibles aux voitures.

ARTICLE VI :

DEPART : Le départ sera donné type « le Mans ». Pour la première épreuve, les 15 premières places sur la ligne de départ seront attribuées suivant le classement du championnat 2009, et ensuite dans l'ordre des inscriptions.

Les pilotes nationaux devront obligatoirement partir en tête suivis des pilotes NCB et LJ avec un minimum de 30 secondes.

Pour les épreuves suivantes, la place de départ sera déterminée par le classement

Scratch du Championnat au jour de l'épreuve pour les pilotes classés. Pour les pilotes non classés la place sera attribuée suivant la date d'arrivée des engagements.

ARTICLE VII :

RAVITAILLEMENT : Il sera effectué obligatoirement dans les stand, moteur arrêté. Systèmes de ravitaillements fixes interdits.

Les stands doivent être placés obligatoirement le long du circuit.

Un extincteur est obligatoire par stand.

ARTICLE VIII :

CLASSEMENT DE L'EPREUVE : L'arrivée sera jugée sur le concurrent ayant parcouru le plus grand nombre de tours.

Une fois l'heure d'arrivée tombée, le classement scratch sera établi à l'issue de l'épreuve.

Dans le cas d'une épreuve avec deux manches de deux heures = à deux épreuves.

Equipe mixte National / NCB ou licence à la journée, seuls les pilotes NCA marquent les points.

(***) CHAQUE CLUB ORGANISATEUR, DOIT FAIRE PARVENIR LE CLASSEMENT DE SON EPREUVE , LE LENDEMAIN AU CLUB QUI ORGANISE L'EPREUVE SUIVANTE .

ARTICLE IX : ENGAGEMENTS :

Ils devront être obligatoirement faits sur l'imprimé édité par la Ligue téléchargeable sur www.liguemotoauvergne.org

et à envoyer par mail ou courrier au club organisateur., accompagné du règlement.

Votre engagement sera validé après réception du montant de l'engagement de 40 € par pilote ou 80 € par équipage et devront être adressés 21 jours au moins avant la date de la course, avec une enveloppe timbrée.

Passé ce délai, l'organisateur sera en droit de majorer à 60 € ou 120 € pour tous les retardataires.

PENALITES :

- Machine non conforme (refusé au départ)
- Refus de remise en état pendant l'épreuve :
 - 1 avertissement (1 tour)
 - 2 avertissements (DISCALIFICATION)
 - Couper le circuit balisé (DISCALIFICATION)
- Rouler en sens inverse du circuit (DISCALIFICATION)
- Assistance dans les stands non conforme :
 - 1ere infraction (avertissement)
 - 2eme infraction (1 tour)
 - 3eme infraction (DISCALIFICATION)
- Réparation contraire au règlement :
 - 1ere infraction (avertissement)
 - 2eme infraction (1 tour)
 - 3eme infraction (DISCALIFICATION)
- Ravitaillement en dehors des stands : DISCALIFICATION
- Ravitaillement moteur en marche : DISCALIFICATION

ANNEXE X :

Coupe de France des régions ou inter-ligue (ou autre..)

La participation au championnat d'Auvergne implique que les pilotes sélectionnés pour la Coupe de France des Régions ou inter-ligue, sont tenus d'y participer. En cas de refus, des sanctions seront prises.

D'autre part, ils ne pourront participer à aucune épreuve, ligue comprise..

La sélection sera faite par la commission d'enduro pour obtenir une équipe la plus représentative de la ligue d'Auvergne

** Pour les pilotes qui seront désignés par la commission, pour participer à la coupe de France des régions... ils marqueront pour une épreuve de ligue qui aurait lieu le même jour, la moyenne des points acquis lors des épreuves du championnat.